



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-588

Ottawa, le 9 décembre 2005

591991 B.C. Ltd.
Rimouski (Québec)

Révocation de licence

1. 591991 B.C. Ltd. a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement au réseau radiophonique de langue française autorisé à diffuser les matchs de hockey réguliers et des séries éliminatoires de l'Océanic de Rimouski.
2. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de radiodiffusion attribuée à 591991 B.C. Ltd. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

La présente décision est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>